

Crime organisé

entrer dans le pays, combien viennent des États-Unis, d'Europe, d'Asie, de Hong Kong ou d'ailleurs. Je suis du même avis que le député de New Westminster; je ne peux pas comprendre moi non plus comment le gouvernement persiste à refuser une enquête judiciaire.

Cela m'amène à poser la question suivante au gouvernement: Craint-il la tenue d'une enquête? A-t-il quelque chose à cacher, comme Hal Banks ou Doyle?

M. Basford: Allons donc!

M. Woolliams: Je ne sais pas si c'est le cas, mais il faudrait une enquête pour le savoir.

M. Basford: C'est une affaire très sérieuse.

M. Woolliams: C'est en effet une affaire très sérieuse et je voudrais bien que le ministre la traite plus sérieusement au lieu de se cacher derrière un écran de fumée. La seule chose que le gouvernement ait faite pour lutter contre le crime organisé concernait la peine de mort. Alors que c'était un vote libre pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, ce n'était pas le cas pour les membres du cabinet. Le nombre de meurtres a augmenté de 115 p. 100 en un an au Canada et la plus grande partie de ces meurtres ont été commis par des criminels organisés. C'est pourquoi je dis que le moment est venu d'instituer une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé et sur le syndicat du crime.

Il y a dix ans, les journaux disaient déjà que les racketteurs et les membres du crime organisé étaient mieux organisés que les hommes de loi canadiens. Des dirigeants de la GRC nous avaient avertis à cette époque que les grands du crime des États-Unis étaient en train de s'installer au Canada. Le crime de l'âge du jet, comme l'avait appelé un journaliste, était en train de s'établir sur une grande échelle, tirant parti des divisions et du manque de coordination entre les autorités. Le très honorable député de Prince-Albert a commenté le discours du trône de 1967 en ces termes:

Le discours ne fait aucune allusion au crime. Je n'ai pas l'intention de remplir le compte rendu des déclarations faites ces derniers jours au sujet de la Mafia, mais il n'y a pas de doute que ceux qui sont responsables de cette situation méprisent les lois, comme ils l'ont toujours fait... Le temps est venu de prendre des mesures pour enrayer cette explosion du crime... A mon sens, on devrait instituer une commission royale d'enquête sur le crime et sa prolifération.

Le 23 septembre 1964, au sujet de l'affaire Banks—je sais que mon honorable ami n'aime pas que j'en parle—j'ai réclamé du premier ministre de l'époque, M. Pearson, une commission royale d'enquête qui établirait, entre autres choses, comment Banks pouvait faire fi de la loi et éviter de s'y conformer. Banks a été condamné, libéré sous cautionnement et il a quitté le pays. Le secrétaire d'État américain de l'époque a reconnu que le parti démocrate avait reçu \$100,000 du Syndicat international des gens de mer, de l'homme à qui le Canada avait permis de s'évader et qui, au dire de nombreux journalistes se fondant non sur des suppositions mais sur des renseignements de la police, avait des contacts politiques à la Chambre. Le très honorable député de Prince-Albert avait ajouté:

J'aimerais voir faire quelque chose au sujet du crime international.

Mais nous n'avons eu rien d'autre que des paroles. Comme je l'ai dit, le 13 octobre, le premier ministre (M. Trudeau) a poursuivi la politique de son prédécesseur et dit que le gouvernement ne céderait pas à l'opposition qui réclamait une enquête sur le crime organisé dans nos villes urbaines. Comme je l'ai dit, seulement des mots. Puis, le 15 février 1971, l'ancien

premier ministre a dit, comme en fait foi la page 3125 du Hansard:

Je voudrais qu'il envisage... la création d'une commission royale pour enquêter sur l'infiltration au Canada de malfaiteurs internationaux...

Nous avons beaucoup de preuves à ce sujet, et je demande donc encore bien sérieusement au gouvernement pourquoi il refuse. Le solliciteur général dit que cela pourrait nuire à la police. Au contraire, la province de Québec a découvert que le crime organisé existait à Montréal et, en établissant une enquête, a pu aider la police par les preuves qui ont pu y être recueillies. Nous ne pouvons dire combien d'accusations ont été portées et de condamnations obtenues grâce à cette enquête. Pendant qu'elle se poursuivait, bien des gens ont quitté Montréal pour d'autres villes.

Il y a autre chose que je ne comprends pas. Le bill C-83 du ministre de la Justice renfermait un article qui figurait dans le bill de la session précédente, une modification au Code criminel, autorisant les provinces à instituer une enquête. Nous avons dit alors qu'ils n'avaient pas besoin de cette loi. La Cour suprême du Canada dit qu'en vertu de l'article 91 sur l'administration de la justice de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada a le pouvoir de constituer cette commission royale d'enquête. Le gouvernement a recommandé de laisser cette prérogative aux provinces. Mise à part le CECO du Québec, allons-nous devoir constituer neuf commissions royales d'enquête pour étudier ces problèmes dans tout le pays? Il est temps que le gouvernement, le ministre de la Justice et le solliciteur général prennent leurs responsabilités.

● (1640)

En faisant du bon travail, sans avoir recours à des écoutes électroniques, la police a découvert que la chambre forte du magasin Eaton de Calgary serait plastiquée un jour de grande vente. On peut se demander combien de gens auraient pu être tués. La bande qui allait effectuer ce cambriolage provenait de Vancouver, de Montréal et de Calgary. Partout dans notre pays, il y a des mafiosi qui reçoivent de l'argent pour commettre des meurtres, des vols et d'autres délits figurant dans le code. Ces malfaiteurs dégradent toute notre structure sociale et corrompent notre jeunesse et notre peuple.

Je constate, monsieur l'Orateur, que vous allez prendre la parole. C'est un sujet important et je n'excéderai pas les 20 minutes qui me sont allouées. J'aimerais conclure sur ces paroles: depuis dix ans, notre parti a milité activement en faveur d'une commission royale d'enquête instituée par le gouvernement fédéral pour enquêter sur le crime organisé. C'est la politique que nous préconisons et c'est celle que nous appliquerons lorsque le peuple nous aura élus pour gouverner le Canada.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais dans les quelques minutes qui me sont accordées faire quelques observations sur la motion qui est présentée par mes collègues du Nouveau parti démocratique, motion qui préconise l'opportunité de créer une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada. Il ne s'agit pas là d'un sujet facile à trancher. J'écoutais les propos tenus par le motionnaire (M. Leggatt), de même que ceux qui ont été tenus par l'honorable solliciteur général (M. Fox), et j'ai été étonné de constater que du revers de la main, avec des arguments parfois plausibles, on rejette cette proposition tout simplement.